Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taounate
Cercle de Tissa
Caïdat Outabouâbane
Commune de Messassa

Avis d'achat sur bons de commande N°29/CMES/2026

Le président de la commune de Messassa, procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : ***ACHAT DE CIMENT***

Consistance de la prestation :

Prix N°	Désignation	Caractéristique et spécification	Qté	Unité
01	Achat de ciment CPJ 45	Achat de ciment CPJ 45	40	U

Lieu d'exécution : la commune de Messassa (Province de Taounate)

Délai d'exécution : (05) cinq jours à compter du lendemain de la date de notification du Bon de Commande.

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : Le 13 Nove 2026 à 11H00.

Les plis des concurrents contenant les devis doivent être déposés par voie électronique, dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le président

Royaume du Maroc Province de Taounate Commune Messassa

Président de la commune
Messassa
Signé: THAMI EL ACHQAR